

INSTITUTION SAINT PAUL

Fondée en 1901

Roanne, le 6/11/2020

Objet : COVID 19

Continuité pédagogique lycée jusqu'au 18 Décembre 2020.

Madame, Monsieur, chers parents, chers élèves,

Pour répondre à l'aggravation de l'épidémie du Covid-19, le Ministère de l'Education Nationale a annoncé jeudi soir à 19h00 de nouvelles mesures dans le cadre de la gestion sanitaire à savoir : la possibilité selon la structure et les effectifs de procéder à un temps présentiel et distanciel à définir en concertation avec l'équipe pédagogique (ressources humaines et immobilier...).

Afin de mettre en place un éventuel protocole de continuité pédagogique, il m'apparaît essentiel de se concerter avec les enseignants et de faire prévaloir une bonne communication rassurante et apaisante auprès des familles.

En conséquence, tous les éléments concernant ce protocole de continuité pédagogique vous seront communiqués au plus tôt le 12 Novembre afin que la mise en place puisse être effective le Lundi 16 Novembre.

Cette information vous sera transmise par le Cyber Lycée et sur l'onglet Info News du site de l'Institution Saint Paul.

Ceci dit, je tiens à porter dorénavant à votre connaissance plusieurs informations concernant le déroulement de l'année scolaire 2020-2021, en lien avec la réforme du lycée qui a été mise en place :

- Les trois périodes d'évaluations communes pour les classes de 1^{ère} et de Terminale (anciennement appelées E3C) sont définitivement annulées pour cette année scolaire 2020-2021. Cela permettra de laisser plus de temps aux apprentissages des élèves. La répartition des coefficients entre contrôle continu et épreuves terminales sera préservée, les 40% acquis dans le cadre du contrôle continu se fonderont sur les notes portées sur les bulletins scolaires.
- La certification des compétences numériques pix pour les élèves de Terminale est reportée. Ils pourront la présenter ultérieurement dans le cadre de leurs études supérieures.
- Les épreuves des enseignements de spécialité se tiendront aux dates prévues, du 15 au 17 Mars 2021. La session de remplacement pour ces épreuves terminales des enseignements de spécialité sera avancée de Septembre à Janvier afin de rendre possible pour les élèves absents pour cause de force majeure lors des épreuves de Mars, l'intégration de ces notes dans la seconde phase de "parcoursup" pour les élèves concernés.
- A ce jour, aucune information ne nous est parvenue pour les épreuves du mois de Juin 1^{ère} et Terminale (Philosophie, Français et Grand Oral).

Chers parents, chers élèves, dans ce contexte si particulier, je vous assure que vous pouvez compter sur le professionnalisme de l'équipe pédagogique et des membres de la direction pour

mettre en œuvre les mesures les plus adaptées à la situation en vue de la santé de tous les élèves en y associant le contrat de confiance avec l'Institution Saint Paul.

En tant que Chef d'Etablissement Coordonnateur, j'ai pleinement conscience des difficultés que nous rencontrons depuis cette rentrée.

Je forme pour cette période que nous vivons, des vœux d'optimisme ; Je souhaite chaleureusement que les élèves puissent garder cette joie d'apprendre et de vivre ce lien de fraternité éducative au sein de l'Enseignement Catholique.

Je vous invite à garder Foi et espérance.

Croyez à mon entier dévouement à Saint Paul. Je vous assure chers parents, chers élèves de ma prière cordiale pour vous-mêmes et vos familles.

Prenez soin de vous.

Le Chef d'Etablissement Coordonnateur
Gilles CHABLE

